



territoire  
d'énergie

SOMME · FDE80

# GUIDE

DES SERVICES  
ET AIDES FINANCIÈRES



# 2024



# SOMMAIRE

Création graphique : Direction Communication  
Directeur de la publication : Franck BEAUVARLET  
Crédit Photos : TE80 / Adobe Stock

<b>01 – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	
1.1 Domaines d'intervention de Territoire d'énergie Somme	
1.2 Informations générales	
1.2.1 Classification des communes	
1.2.2 Nature des travaux sur les réseaux	
<b>02 – RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ</b>	<b>06</b>
2.1 Raccordement au réseau	06
2.2 Renforcement	08
2.3 Effacement	09
<b>03 – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b>	<b>10</b>
<b>04 – ÉCLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT</b>	<b>11</b>
<b>05 – ÉCLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE</b>	<b>12</b>
<b>06 – VIDÉOPROTECTION</b>	<b>13</b>
<b>07 – SIGNALISATION LUMINEUSE/RADARS PEDAGOGIQUES</b>	<b>14</b>
<b>08 – RÉSEAU PUBLIC DE GAZ</b>	<b>15</b>
<b>09 – MOBILITÉ DURABLE</b>	<b>16</b>
<b>10 – CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE</b>	<b>17</b>
<b>11 – GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE</b>	<b>18</b>
<b>12 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>20</b>
12.1 Généralités adhésion / Prérequis aux aides	20
12.2 Accompagnements financiers	21
12.3 Analyse de la qualité de l'air intérieur	22
12.4 Réseaux de chaleur	23
<b>13 – CLUB CLIMAT</b>	<b>24</b>
<b>14 – PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>25</b>
<b>15 – SERVICE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>26</b>
<b>16 – ANIMATION DU TERRITOIRE</b>	<b>27</b>
16.1 Concours LES ECOLOUSTICS	27
16.2 Les Arts de la rue - Embellissements	28
<b>17 – GOUVERNANCE</b>	<b>29</b>
<b>18 – ÉQUIPE</b>	<b>30</b>
<b>19 – SEM Somme Energies</b>	<b>31</b>

# 01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 01.1 Domaines d'intervention de Territoire d'énergie Somme

***Territoire d'énergie Somme* (connu sous son nom historique FDE80), syndicat mixte à la carte, créé en 1969, réunit 765 communes et 14 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.**

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour ses communes adhérentes, dont elle est propriétaire des réseaux, mais aussi de gaz pour une majorité de communes du département, ***Territoire d'énergie Somme*** gère les contrats de concession avec ENEDIS et la SICAE de la Somme et du Cambrasis pour l'électricité, et avec Antargaz, Gazelec Péronne, GRDF, et la SICAE de la Somme et du Cambrasis pour le gaz.

Avec ses concessionnaires, ***Territoire d'énergie Somme*** fait évoluer les réseaux pour répondre aux besoins des consommateurs et des producteurs, et contribue à la mise en œuvre de la transition énergétique en cours.

***Territoire d'énergie Somme*** accompagne également différents projets d'énergies renouvelables\*: photovoltaïque, méthanisation, hydro-électricité, géothermie, etc.

Aujourd'hui, TE80 au côté des collectivités qui lui transfèrent leurs compétences, dans les domaines de l'éclairage public, la vidéoprotection, les bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE 80), les réseaux de chaleur, etc.

***Territoire d'énergie Somme* fait régulièrement évoluer son offre de services en faveur de la transition énergétique, en l'adaptant aux besoins des collectivités. Une activité qui génère plus de 500 emplois directs sur le territoire.**

Les collectivités disposent en outre d'un panel de services à la carte : achat groupé d'énergie, valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), accompagnement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ou encore rénovation énergétique du patrimoine public.

**NOUVEAU !** Depuis début 2024, à travers le Contrat Chaleur Renouvelable territorial de la Somme (CCRT80), Territoire d'énergie Somme (FDE80) est chargé par l'ADEME d'accompagner tout acteur public ou privé (hors particuliers), porteur d'un projet de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération d'énergie, éligible au Fonds Chaleur.



\* En soutien au montage financier de projets ENR, Territoire d'énergie Somme a créé la SEM Somme Energies, en partenariat avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

## 01.2.1 Classification des communes

Les tableaux des aides présentés dans les pages suivantes présentent différentes modalités d'accompagnement ou de financement, classées en 3 catégories (A, B et C), en fonction de deux critères essentiels :

- **Les caractéristiques de la commune qui bénéficie des travaux**
- **Le taux de reversement de la part communale de l'accise sur l'électricité (dite «taxe communale»)**

### Communes A

*Communes adhérentes, éligibles aux aides de l'électrification rurale, dont Territoire d'énergie Somme perçoit 100% de la taxe communale*

### Communes B

*Communes adhérentes, non éligibles aux aides de l'électrification rurale de la Somme, dont Territoire d'énergie Somme perçoit 100% de la taxe communale*

### Communes C

*Communes urbaines adhérentes, non éligibles aux aides de l'électrification rurale de la Somme, dont Territoire d'énergie Somme perçoit 2% de la taxe communale*



## 01.2.2 Nature des travaux sur les réseaux électriques

En application des dispositions des contrats de concession, TE80 est susceptible de réaliser les travaux suivants sur les réseaux :

### - Raccordement au réseau

Raccordement au réseau de distribution publique d'électricité : réalisation d'un branchement, extension éventuelle, et si nécessaire renforcement du réseau existant. Prolongation du réseau pour desservir une parcelle : réalisation des travaux d'extension par Territoire d'énergie Somme ou par le concessionnaire, selon la répartition prévue au contrat de concession, cofinancée suivant les modalités du tableau indicatif (voir page 6-7). Toutes les extensions du réseau public électrique sont réalisées en souterrain, dans une logique de dissimulation des réseaux.

### - Renforcement

En cas de constat de chutes de tension (+/- 10%) ou d'intensité électrique, ou d'augmentation significative du besoin d'un secteur en électricité (nouvelles entreprises ou habitations), Territoire d'énergie Somme ou le concessionnaire renforce le réseau local de distribution en tenant compte des projets d'urbanisation. Les travaux : remplacement des câbles de capacité insuffisante et/ou installation ou repositionnement d'un transformateur plus puissant.

### - Effacement coordonné des réseaux

L'effacement coordonné des réseaux aériens (électricité, éclairage et communications électroniques) vise l'amélioration du cadre de vie des communes par la mise en souterrain ou la pose en technique sur façade desdits réseaux.

Les travaux d'effacement sont réalisés à la demande des collectivités. Territoire d'énergie Somme coordonne l'enfouissement des trois réseaux dans une seule tranchée, pour limiter la gêne et optimiser la durée et les coûts de travaux. Interventions en domaine public, et privé selon les cas.



Informations :  
[operations@fde-somme.fr](mailto:operations@fde-somme.fr)

Type de travaux / Bénéficiaire	Contributions				Observations
	Territoire d'énergie Somme	Communes A	Communes B	Communes C	
<b>EXTENSIONS DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES</b>					
Particuliers (consommateurs)	40%	60%	60%	Maîtrise d'ouvrage prise en charge par le concessionnaire	Nouvelles constructions > Contribution de la commune qui délivre l'autorisation d'urbanisme Habitations existantes > Contribution du particulier
Entreprises (Consommateurs : PME, PMI, bâtiments agricoles...)					Création d'équipements publics exceptionnels (art. L332-8 du CU) > Participation demandée au bénéficiaire
Lotissements (communaux ou privés)					Lotissement communal > Partie d'extension hors assiette du lotissement à la charge de la commune
					Lotissement privé > Partie d'extension dans l'assiette du lotissement à la charge du lotisseur
Consommateurs spéciaux (ex : antennes de télécommunication, infrastructures autoroutières, hutte de chasse...)					Pour certains raccordements, possibilité de contribution majorée par Territoire d'énergie Somme - Ex : Bornes de recharge pour véhicules électriques > prise en charge à 75% si prévu dans le SDIRVE (conformément aux dispositions réglementaires en vigueur)
Zones d'activités et friches industrielles					

Services publics communaux ou intercommunaux (ex : mairie, école, caserne pompiers...)	60%*	40%	40%	Maîtrise d'ouvrage prise en charge par le concessionnaire	
Services communaux (ex : salle polyvalente...)					
Logements sociaux					Logements de type «habitations à loyer modéré»
Producteur d'électricité de source d'énergie renouvelable	60%	40%	40%		Contribution du producteur d'électricité. Production de source d'énergie non renouvelable > Contribution du demandeur à 100%
<b>BRANCHEMENTS</b>					
Branchement BT partie domaine public pour une puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 KVA réalisé dans le cadre d'une extension	40%	60% Forfait de 923 € HT par branchement		Maîtrise d'ouvrage prise en charge par le concessionnaire	Conditions applicables au bénéficiaire du raccordement si l'extension n'est pas à sa charge. A défaut, branchement inclus dans l'extension, aux conditions de réalisation de celle-ci.

\* Hausse de 15% de la contribution de Territoire d'énergie Somme en 2024

## 02.2 Renforcements

Type de travaux / Bénéficiaire	Contributions			Observations
	Territoire d'Énergie Somme	Communes A	Communes B	
Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau souterrain existant) pour la desserte en basse tension de consommateurs d'électricité existants, hors opérations de raccordement	100%	0%	Maîtrise d'ouvrage prise en charge par le concessionnaire	Territoire d'énergie Somme (en commune «régime rural») supporte 100% du coût du renforcement.
Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau souterrain existant), hors création de poste de transformation, pour le raccordement en basse tension de consommateurs d'électricité	100%	0%		Territoire d'énergie Somme (en commune «régime rural») supporte 100% du coût de l'installation d'un poste pour le raccordement individuel de bénéficiaires dont la consommation est inférieure ou égale à 36KVA, situés à moins de 250 mètres d'un poste. <b>Autres situations</b> > L'installation d'un poste de transformation est prise en compte selon les modalités des travaux d'extension
Renforcement pour la desserte en basse tension d'un producteur d'électricité de source d'énergie renouvelable	60%	40%		Contribution du producteur d'électricité. Production de source d'énergie non renouvelable > Contribution du demandeur à 100%
Renforcement en technique souterraine à la demande de la commune si réseau aérien existant	75%	25%		

## 02.3 Effacement

Type de travaux / Bénéficiaire	Contributions			Observations	
	Territoire d'énergie Somme	Communes A	Communes B		Communes C
<b>EFFACEMENTS</b>					
Effacement du réseau BT coordonné à des travaux du concessionnaire d'enfouissement du réseau HTA	50% ou 30%	50%	50%	70%	Taux d'aides applicables uniquement pour les travaux inscrits dans la programmation pluriannuelle de Territoire d'énergie Somme.  Les travaux non programmés restent possibles (sans aide financière).
<b>Travaux coordonnés</b> Coordination avec des travaux de réseau ou de voirie (hors bordurage ou réfection de trottoirs)					
<b>Travaux avec opération «cadre de vie»</b> Présence d'un dossier d'architecte paysagiste ou protection d'un monument historique					
<b>Travaux sans opération «cadre de vie»</b>					
Effacement de réseaux HTA (sans BT)	60% ou 30%	40%	40%	70%	
Effacement de réseaux BT en fils nus					
Suppression des postes cabines hautes					

Le réseau de distribution est constitué de deux types de lignes : les lignes moyenne tension (HTA) et les lignes basse tension (BT)

# 03 COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Dans toute tranchée ouverte pour le réseau électrique, Territoire d'énergie Somme étudie et finance la pose de fourreaux et de chambres de communications électroniques (génie civil), une infrastructure destinée à accueillir les réseaux cuivre ou fibre optique (Orange/Somme Numérique) existants ou à venir, dont le dimensionnement est décidé en concertation avec les deux opérateurs.

Ce génie civil, optionnel sur les extensions, est **obligatoire** pour les opérations de dissimulation. Il permet la mise en souterrain des réseaux existants. Sur les extensions, sa présence évite l'installation ultérieure de supports alors que les réseaux électriques sont enterrés.

Territoire d'énergie Somme, propriétaire de ces infrastructures de communications électroniques, gère leur entretien et leur mise à disposition auprès des différents opérateurs, ainsi que la réponse aux Déclarations de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT).

Type de travaux	Contribution de Territoire d'énergie Somme	Contribution demandée par Territoire d'énergie Somme à la collectivité
Extension de réseaux	50%	50%
Effacement de réseaux	40%	60%

*La commune verse une contribution sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus, qui, selon les dispositions réglementaires applicables, peut être majorée de la TVA au taux en vigueur.*



## 04

## ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT

Type de travaux	Fonds de concours ou contribution de Territoire d'énergie Somme (pourcentage du montant hors taxes des travaux)		Observations
	Pour les communes A et B	Pour les communes C	
Nouveaux équipements (éclairage, illuminations permanentes)	20%	0%	Sans plafond de dépense subventionnable
Rénovation de l'éclairage hors effacement de réseaux	20%	0%	
Rénovation de l'éclairage lié à un effacement de réseaux	20%	12,5%	
Travaux de rénovation d'armoires de commande pour le respect des obligations réglementaires et l'économie d'énergie * :			
- Dans les communes où Territoire d'énergie Somme n'assume par la maintenance	50%	0%	
- Dans les communes où Territoire d'énergie Somme assure la maintenance	70%	0%	

Territoire d'énergie Somme assure la maîtrise d'ouvrage par mandat ou transfert de compétence et assume dans tous les cas la totalité des coûts de maîtrise d'œuvre de ses services. En cas de transfert de compétence, la contribution demandée à la commune est égale au montant hors taxe des travaux, déduction faite de l'aide indiquée au tableau.

La contribution de Territoire d'énergie Somme est calculée de façon à ce que le cumul de l'ensemble des soutiens financiers ne dépasse pas, par type d'ouvrage :

- Le montant hors taxes des travaux si Territoire d'énergie Somme est maître d'ouvrage
- 80% du montant hors taxes des travaux si Territoire d'énergie Somme les réalise sous mandat

\* Séparation neutre commun, câble de terre

# 05 ECLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE

Compétence optionnelle proposé aux collectivités, la maintenance de l'éclairage public présente un coût identique pour toutes les collectivités, suivant les barèmes votés annuellement par les élus de Territoire d'énergie Somme, en fonction du taux de reversement de la part de l'accise sur l'électricité.

## Ce service inclut :

- . Entretien préventif = Visite annuelle des installations et remplacement des sources atteignant leur durée de vie optimale
- . Entretien curatif = Réparation des pannes sur signalement et traitement des sinistres

La collectivité adhérente bénéficie également de la gestion des équipements :

- . Inventaire complet du parc d'éclairage
- . Cartographie des équipements, accessible en ligne, avec possibilité de signalement de pannes
- . Réponse aux DT/DICT\*



Les adhérents disposent d'un outil web sécurisé de signalement des pannes :  
<https://te80.sirap.fr/xmap>

Documentation liée à l'éclairage public :  
[www.te80.fr/base-documentaire/dossier/eclairage-public](http://www.te80.fr/base-documentaire/dossier/eclairage-public)



L'achat d'électricité fait l'objet d'une facturation complémentaire au réel de la consommation.

\* Déclarations de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



# 06 VIDÉOPROTECTION

Compétence optionnelle de Territoire d'énergie Somme, les installations de vidéoprotection sont un outil d'assistance aux élus et aux acteurs de la sécurité, dans le cadre d'une politique globale de sécurité et de tranquillité publique.

## La vidéoprotection :

- Contribue à prévenir les incivilités et les actes délictueux, en concertation avec la gendarmerie, dans l'espace public (axes routiers, lieux de rassemblement, points d'apport volontaire (PAV), abords d'établissements scolaires, etc.)
- Favorise l'élucidation des délits, dans le cadre d'affaires judiciaires

Territoire d'énergie Somme accompagne les communes, depuis l'analyse du besoin, jusqu'à la réalisation et la maintenance, en garantissant pérennité, évolutivité et maîtrise des coûts. Cet accompagnement porte aussi sur les autorisations réglementaires, les recherches de subventions et l'information aux administrés. A cet effet, Territoire d'énergie Somme mutualise ses moyens humains, son expertise, ses partenaires techniques et son concours financier.

	<b>Fonds de concours ou aide apportée par Territoire d'énergie Somme (en pourcentage du montant hors taxes des travaux)</b>	
Type de travaux	<b>Communes A et B</b>	<b>Communes C</b>
Travaux de Vidéoprotection	20%	0%

*Territoire d'énergie Somme assure la maîtrise d'ouvrage par mandat ou transfert de compétence et dans tous les cas prend intégralement à sa charge les coûts de maîtrise d'œuvre assurée par ses services.*

*Lorsque Territoire d'énergie Somme est maître d'ouvrage des travaux par transfert de compétence, la contribution demandée à la commune est égale au montant hors taxes des travaux diminué de l'aide indiquée au tableau. L'aide de Territoire d'énergie Somme sera réduite le cas échéant, afin que le cumul de l'ensemble des aides ne dépasse pas par type d'ouvrage le montant hors taxes des travaux lorsque Territoire d'énergie Somme est maître d'ouvrage, et 80% de ce montant lorsque Territoire d'énergie Somme les réalise sous mandat.*

## DIAGNOSTIC DE SÛRETÉ

Ce diagnostic, réalisé par le référent sûreté Police ou Gendarmerie, permet de mettre en exergue les faiblesses éventuelles en matière de sécurité, de déterminer les zones propices aux actes de délinquance, et de proposer des préconisations d'équipements.

## ACCÈS AUX ENREGISTREMENTS

Après vérification des enregistrements par les personnes habilitées, toute personne est en droit de visualiser des images la concernant et de demander leur destruction dans le délai fixé par l'autorité préfectorale. La durée légale de conservation des images est fixée à un mois maximum.

# 07 SIGNALISATION LUMINEUSE / RADARS

Territoire d'énergie Somme contribue à l'installation de signalisation lumineuse (notamment des « feux récompense ») ou de radars pédagogiques, qu'ils soient raccordés ou non au réseau d'éclairage public. Il organise la gestion technique, la réalisation des études, l'obtention des différentes autorisations auprès des gestionnaires de voirie, et la réalisation des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage. Un service de maintenance est aussi disponible.

Les aides consenties aux collectivités pour ces installations :

	Fonds de concours ou aide apportée par Territoire d'énergie Somme (en pourcentage du montant hors taxes des travaux)	
Type de travaux	Communes A et B	Communes C
Nouveaux équipements (signalisation lumineuse, radars pédagogiques)	20%	0%

*Territoire d'énergie Somme assure la maîtrise d'ouvrage par mandat ou transfert de compétence et prend dans tous les cas intégralement à sa charge les coûts de maîtrise d'œuvre assurée par ses services.  
Lorsque Territoire d'énergie Somme est maître d'ouvrage des travaux par transfert de compétence, la contribution demandée à la commune est égale au montant hors taxes des travaux diminué de l'aide indiquée au tableau.  
L'aide de Territoire d'Énergie Somme sera réduite le cas échéant, afin que le cumul des aides définies ci-dessus avec d'autres aides ne dépasse pas par type d'ouvrage le montant hors taxes des travaux lorsque Territoire d'énergie Somme est maître d'ouvrage et 80% de ce montant lorsque Territoire d'énergie Somme les réalise sous mandat.*



Informations :  
[operations@fde-somme.fr](mailto:operations@fde-somme.fr)



# 08

## RÉSEAUX PUBLICS DE GAZ

Depuis 2006, Territoire d'énergie Somme organise la distribution publique de gaz pour les communes qui lui ont transféré cette compétence, par délégation à des concessionnaires chargés des investissements et de l'exploitation de ces réseaux créés. En sa qualité d'autorité organisatrice, propriétaire des réseaux, Territoire d'énergie Somme contrôle la bonne application des cahiers des charges par ses concessionnaires, et travaille avec eux pour remplacer progressivement le gaz fossile distribué par du gaz vert.

On distingue  
2 types de gaz  
utilisés pour  
la desserte :

Le **GAZ NATUREL**  
dont les réseaux de distribution  
sont raccordés au réseau  
national de transport (GRT Gaz)  
pour lequel les clients  
raccordés ont le choix avec  
fournisseur.

Le **GAZ PROPANE**  
dans les cas où le réseau de  
transport est trop éloigné.  
Des cuves collectives sont  
installées dans la commune  
et un réseau de distribution  
dessert les clients.

Lorsqu'une commune souhaite étendre le réseau gaz sur son territoire, en apportant une contribution, Territoire d'énergie Somme peut financer 30% de la contribution nécessaire à l'équilibre économique de l'opération.



Informations :  
[rejane.vandenberghe@fde-somme.fr](mailto:rejane.vandenberghe@fde-somme.fr)

# 09 MOBILITÉ DURABLE

Territoire d'énergie Somme a développé un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et assure la maintenance après mise en exploitation, en prenant à sa charge tous les coûts induits dont ceux liés à l'énergie. 168\* bornes sont en service sur le département de la Somme.

L'année 2024 marque la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE), validé par la Préfecture à l'été 2023, à travers un plan de déploiement réalisé en concertation avec les adhérents pour répondre aux besoins du territoire. Le financement des implantations de bornes s'opère de la façon suivante :

Type de borne	Contribution de Territoire d'Énergie Somme	Contribution du bénéficiaire
Normale, accélérée ou rapide dans le cadre du schéma de déploiement de Territoire d'énergie Somme	75%	25%
Normale, accélérée ou rapide hors schéma de déploiement de Territoire d'énergie Somme	25%	75%

*Estimation des coûts d'investissement par type borne :*

*Borne normale (7 kW) : 10 à 12 k€*

*Borne accélérée (22 kW) : 15 à 25 k€*

*Borne rapide (50 kW) : 35 à 50 k€*

*Le bénéficiaire est tenu de garantir la mise à disposition de places de stationnement dédiées.*

*Installation de bornes hors schéma de déploiement de Territoire d'énergie Somme > En fonction de la viabilité économique du projet, Territoire d'énergie Somme se réserve le droit de solliciter auprès du bénéficiaire une contribution pour les frais de fonctionnement, voire de refuser l'installation.*

*\* Chiffre au 1er janvier 2024*



# 10 CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La cinquième période des Certificats d'Économies d'Énergie CEE a débuté le 1er janvier 2022 pour une période se terminant le 31 décembre 2025. Territoire d'énergie Somme aide les communes à valoriser les actions en groupant les dossiers de demandes et en gérant les démarches avec son partenaire sous contrat.



## Étapes et modalités de valorisation :

Envoi du devis détaillé  
à Territoire d'énergie Somme

1

Signature de la convention  
de groupement entre Territoire  
d'énergie Somme et la collectivité

2

Signature des  
attestations sur l'honneur

3

territoire  
d'énergie  
SOMME

6

Paiement de la prime CEE  
par Territoire d'énergie Somme

5

Validation du dossier  
par le Pôle National des CEE

4

Dépôt du dossier complet auprès  
du Pôle National des CEE



Informations :  
[rejane.vandenbergher@fde-somme.fr](mailto:rejane.vandenbergher@fde-somme.fr)

# 1 GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

Les marchés de fourniture de gaz et d'électricité sont ouverts à la concurrence. La mutualisation de l'achat permet des opérations de mise en concurrence, sur des volumétries importantes et donnent accès à de meilleurs prix.

Dans ce contexte, Territoire d'énergie Somme organise depuis plusieurs années des groupements de commande à destination des collectivités du département.

En 2024, ce groupement rassemble :

- Plus de 450 collectivités pour l'électricité
- Plus de 110 collectivités pour le gaz



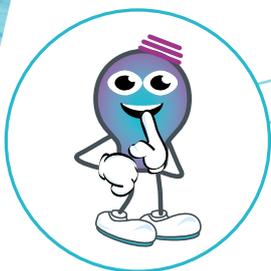


# 12

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### 12.1 Généralités Adhésion / Prérequis aux aides

L'accompagnement financier est conditionnel à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP), selon les modalités suivantes :



#### MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Adhésion par transfert de la compétence maîtrise de la demande en énergie

#### PIÈCES ADMINISTRATIVES

Délibération d'adhésion

Annexe technique (liste des bâtiments à étudier)

Acte constitutif de groupement de commande études et travaux en lien avec l'énergie

#### BARÈME FINANCIER

Collectivité concernée	Participation demandée	Observations
Communes A ou B	80 € / bâtiment / an	Adhésion pour 6 ans minimum
Communes C	140 € / bâtiment / an	Adhésion pour 6 ans minimum
EPCI à fiscalité propre adhérente	160 € / bâtiment / an	Adhésion pour 6 ans minimum
EPCI non adhérent à Territoire d'énergie Somme	300 € / jour	Participation calculée selon le temps à passer pour les bâtiments concernés

## 12.2 Accompagnements financiers

Travaux d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (pour les adhérents au Conseil en Energie PArtagé)

Type de prestation	Fonds de concours de Territoire d'énergie Somme		Observations
	Pour les communes A et B	Pour les communes C	
Programmation, maîtrise d'œuvre, études et prestations annexes *	80% (maximum de 80 k€ / projet)	30% (maximum de 40 k€ / projet)	Financement d'1 projet / an / collectivité
Travaux	20% (maximum de 60 k€ / projet)	10% (maximum de 30 k€ / projet)	Financement d'1 projet / an / collectivité

\* Dans la limite d'une enveloppe annuelle d'aide de 800 000 €

\*\* Dans la limite d'une enveloppe annuelle d'aide de 400 000 €  
et pour des projets générant au moins 40 % d'économie d'énergie

Type de travaux	Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération à la collectivité
<b>PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE</b>		
Réalisation d'installation photovoltaïque de puissance inférieure à 500 kW sur toiture, ombrière ou au sol	Réalisation et financement des études de faisabilité (dans la limite des possibilités de l'enveloppe annuelle) et d'une étude par collectivité )	selon le propriétaire de l'installation*

\* A l'issue de l'étude de faisabilité, il y a 3 solutions envisageables :

- Territoire d'énergie Somme est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement à l'aide des recettes de vente d'électricité (budget annexe, à mettre en place)
- La collectivité est propriétaire de l'installation à créer, Territoire d'énergie Somme peut réaliser les travaux sous mandat de la collectivité et la collectivité en assure le fonctionnement
- La SEM Somme Energie est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement



Informations :  
DT2E@fde-somme.fr

## 12.3 Contrat Chaleur Renouvelable Territorial de la Somme (CCRT80)

De nombreuses structures, quelle que soit leur taille, sont contraintes dans leur marge de manœuvre d'investissement, pour développer des projets novateurs à haut rendement énergétique, qui concourent aux objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050 et au confort thermique de leurs usagers.

Territoire d'énergie Somme (FDE80) s'engage à l'atteinte d'un objectif de production d'Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), à minima de 17 GWh et d'un nombre d'installations associées à faire émerger sur le territoire sur une durée de 3 ans. Dans ce cadre, Territoire d'énergie Somme (FDE80) met en place des actions d'animation pour accélérer la réalisation des projets en apportant un accompagnement technique et financier. Territoire d'énergie Somme (FDE80), relais de l'ADEME, accompagne de manière personnalisée tout type d'acteur public et privé (hors particuliers) portant toute taille de projet de production de chaleur renouvelable et de récupération éligibles au Fonds Chaleur.

Jusqu'à **25%** de gains potentiels sur la facture énergétique

Jusqu'à **60%** du coût de l'installation financé par le fonds chaleur (pour les réseaux de chaleur)

Jusqu'à **70%** d'aides sur le coût de votre étude de faisabilité technico-économique

Un projet ? Nous vous accompagnons dans vos démarches

### NOS PARTENAIRES :



*Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) a été signé le 13 février 2024 jusqu'en 2027 entre Territoire d'énergie Somme et l'ADEME pour développer des projets d'énergies renouvelables thermiques sur le département de la Somme.*

ACCÈS À LA PLATEFORME DÉDIÉE DE DEMANDE DE SUBVENTION  
[www.ccr80.fr](http://www.ccr80.fr)



Informations :  
[ccrt@fde-somme.fr](mailto:ccrt@fde-somme.fr)

## 12.4 Réseaux de chaleur

Territoire d'énergie Somme est statutairement compétent en matière de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables et de récupération et développe des projets dans le département de la Somme en étroite collaboration avec les collectivités locales, qui lui transfèrent cette compétence production/distribution de chaleur d'origine renouvelable « Réseaux de chaleur ». Le développement de ces énergies par Territoire d'énergie Somme repose en grande partie sur une appropriation territoriale des projets, permettant de créer une dynamique économique locale et rechercher l'autonomie énergétique.

Territoire d'énergie Somme informe et conseille sur les filières possibles en réalisant des études d'opportunité intégrant le dimensionnement, l'approvisionnement, et les possibilités de montage juridique du projet afin de juger de l'opportunité d'une solution aux côtés des collectivités. Celles-ci ont alors la possibilité de transférer leur compétence « chaleur renouvelable » à Territoire d'énergie Somme qui réalise l'investissement et finance intégralement le projet, construit les réseaux et les exploite.

Type d'accompagnement ou de travaux	Contribution de Territoire d'énergie Somme	Observations
Réseau de chaleur	Note d'opportunité Selon les conclusions : mise en place d'une étude de faisabilité technico économique, puis portage du projet par Territoire d'énergie Somme en maîtrise d'ouvrage et exploitation des installations.	Transfert de compétence nécessaire avant l'étude de faisabilité.  Territoire d'énergie Somme mobilisera le Fonds chaleur, le FRATERI et le FEDER.



*Un espace  
partenaire  
ouvert à tous*

#### DES ECHANGES

- Journées de formations
- Réunions techniques autour d'experts
- Retours d'expériences
- Actualités des territoires porteurs des PCAET

#### DES OUTILS

- Planification et synthèses énergétiques
- Offre de service pour passer à l'action

#### DES INFORMATIONS

- Veille technique et réglementaire
- Veille juridique
- Agenda
- Colloques et salons
- Actualités internationales, européennes et locales

#### DES BONNES PRATIQUES

- Fiches descriptives des PCAET de la somme
- Évaluation des actions des PCAET





# 14 PRÉCARITE ÉNERGETIQUE

Territoire d'énergie Somme participe à la lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes du territoire, en soutenant financièrement la mise en place des GUH (Guichet Unique de l'Habitat) par les EPCI (ou les Pays pour le compte de leurs intercommunalités).

Ces guichets ont vocation à aider les ménages les plus modestes à réaliser des travaux d'efficacité énergétique dans leurs logements et à les accompagner pour bénéficier de toutes les aides possibles. Une démarche préventive et vertueuse qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique en réduisant le nombre de logements sujets à d'importantes déperditions énergétiques. La Région Hauts-de-France porte actuellement une démarche pour que tout le territoire soit doté de ces guichets.

Territoire d'énergie Somme est habilité par la Loi et ses statuts à intervenir pour aider les consommateurs en situation de précarité énergétique. Les membres de son bureau ont donc décidé le 4 mars 2021 de s'engager aux côtés des structures intercommunales et de voter une aide de 0,20 € par an et par habitant pour une durée de 3 ans afin d'appuyer les Guichets Uniques de l'Habitat. Cette aide, basée sur la population des communes adhérentes à Territoire d'énergie Somme, est octroyée par l'intermédiaire des EPCI adhérents.

Soutien aux usagers en situation de précarité		
Accompagnement favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé	Contribution de Territoire d'énergie Somme : 0,20 euros par habitant / an	Valable 3 ans, sur le territoire des EPCI adhérents à Territoire d'énergie Somme en comptabilisant les habitants des communes reversant la taxe.



Informations :  
[dt2e@fde-somme.fr](mailto:dt2e@fde-somme.fr)



# 15 *Système d'information Géographique (SIG)*

Depuis 2012, pour faire suite à la numérisation du cadastre de la Somme, Territoire d'énergie Somme s'est doté d'un Système d'Information Géographique (SIG), pour ses propres besoins, baptisé «carTES80 », impliquant la création d'un poste de technicien SIG et un investissement dans des outils professionnels dédiés aux métiers des collectivités.

Cette démarche lui permet aujourd'hui de disposer de couches géographiques et thématiques pour stocker, traiter, analyser et représenter différentes données en lien avec ses missions.

Les élus de Territoire d'énergie Somme ont souhaité ouvrir ce service à la mutualisation, au bénéfice des communautés de communes, selon les modalités suivantes :

Prestation	Contribution
Hébergement de données fournies par EPCI Mise à disposition des données via accès internet	0,20 €/an/habitant

Pour les adhérents qui le souhaitent, d'autres services mutualisés pourraient être développés : Plan de corps de rue simplifié (PCRS), outils métier, réseau d'eau, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif, urbanisme, espaces verts, service public local de la donnée, géo-référencement de réseaux, groupement d'achat...



# 16 ANIMATION DU TERRITOIRE

## 16.1 LES ECOLOUSTICS

Depuis 2018, Territoire d'énergie Somme organise le concours départemental LES ECOLOUSTICS, destiné aux classes du cycle 3, sur le thème de la transition énergétique. Les travaux des lauréats présentés sur support libre (papier, audio, vidéo, jeux, maquette, site internet, etc.) sont présentés au concours national organisé par la FNCCR à Paris.

Ce concours bisannuel est organisé en partenariat avec Baie de Somme 3 vallées, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et les Services de l'éducation Nationale.

LES ECOLOUSTICS

En Partenariat avec :



Règlement, bulletin d'inscription, livrets élèves et enseignants :  
[www.te80.fr/base-documentaire/animation-du-territoire](http://www.te80.fr/base-documentaire/animation-du-territoire)  
Informations :  
[communication@fde-somme.fr](mailto:communication@fde-somme.fr)



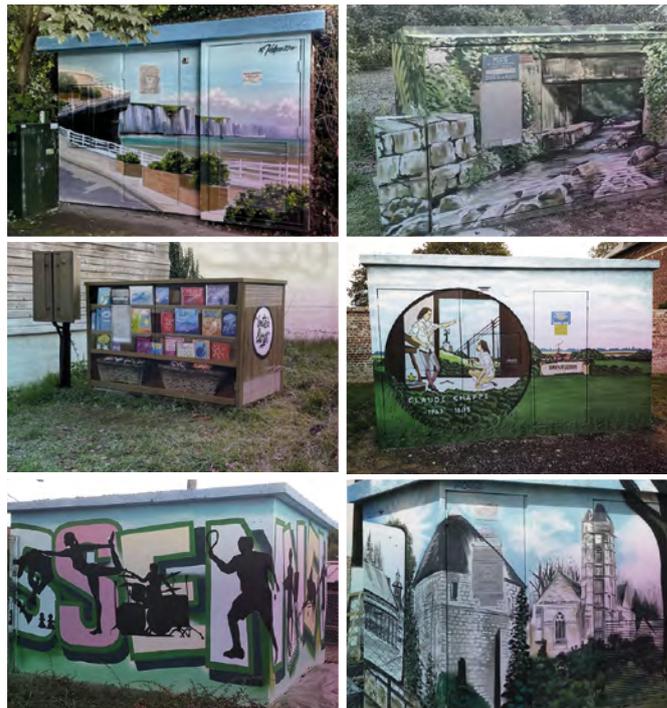
Informations :  
[communication@fde-somme.fr](mailto:communication@fde-somme.fr)

## 16.2 Les Arts de la rue

Dans le cadre de l'opération, « Les Arts de la rue », Territoire d'énergie Somme, propriétaire des réseaux, cofinance la mise en valeur de transformateurs dans ses communes adhérentes, en partenariat avec ses concessionnaires, ENEDIS et la SICAE de la Somme et du Cambrasis. La commune détermine le thème souhaité, en lien avec la culture du territoire ou une spécificité locale, et choisit la fresque à réaliser parmi plusieurs propositions qui lui sont soumises.

Chaque année, depuis 2015, une cinquantaine de postes bénéficient de ces embellissements, qui contribuent à la diffusion de la culture locale et contribuent à une meilleure intégration dans le paysage de postes de transformation inesthétiques ou vieillissants.

Ce dispositif se limite à un poste par commune et par an, afin d'offrir la chance à toutes les communes d'en bénéficier, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle de Territoire d'énergie Somme.



Retrouvez la procédure d'inscription :  
<https://www.te80.fr/nos-actions/animation-du-territoire/arts-de-la-rue>



# 17 LA GOUVERNANCE



**Franck BEAUVARLET**

**Président**

Secteur Pays du Coquelicot  
Commission Club Climat et  
Plans Climat Air Energie Territoriaux



**Alain SURHOMME**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**

Secteur Avre Luce Noye  
Commission Finances



**Yves MONIN**

**2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur  
Ponthieu-Marquenterre  
Commission Concessions et  
Commission consultative des  
services publics



**Patrick DESSEAUX**

**3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Amiens Métropole  
Commission Efficacité  
Énergétique



**Michel DESTOMBES**

**4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Pays du Coquelicot  
Commission Energie  
renouvelable



**Jean-Paul LECOMTE**

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Baie de Somme  
Commission d'ouverture des  
plans et suivi concessions gaz



**Jean-Marie MACHAT**

**6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Baie de Somme  
Commission d'appel d'offres



**Virginie SANNIER**

**7<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Secteur Vimieu  
Commission Communication



**Gérard HOUSSE**

**8<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Grand Roye  
Commission Réseau  
de Chaleur



**Jean-Jacques STOTER**

**9<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Somme-Sud Ouest  
Commission Mobilité  
Durable



**Alain SAVOIE**

**10<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Val de Somme  
Commission Programmation  
travaux et suivi



**Gaëlle PAYS**

**11<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Secteur Est de la Somme  
Commission Ressources  
Humaines



**Bruno ÉTÉVÉ**

**12<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Terre de Picardie  
Commission Systèmes  
d'Information



**Dominique CAMUS**

**13<sup>ème</sup> Vice-Président**

Secteur Haute Somme  
Commission Éclairage  
Public et Vidéoprotection



**Gérard LEFEBVRE**

**Secrétaire**

Secteur Nièvre et Somme



**Daniel CAVÉ**

**Membre du Bureau**

Secteur Villes Soeurs



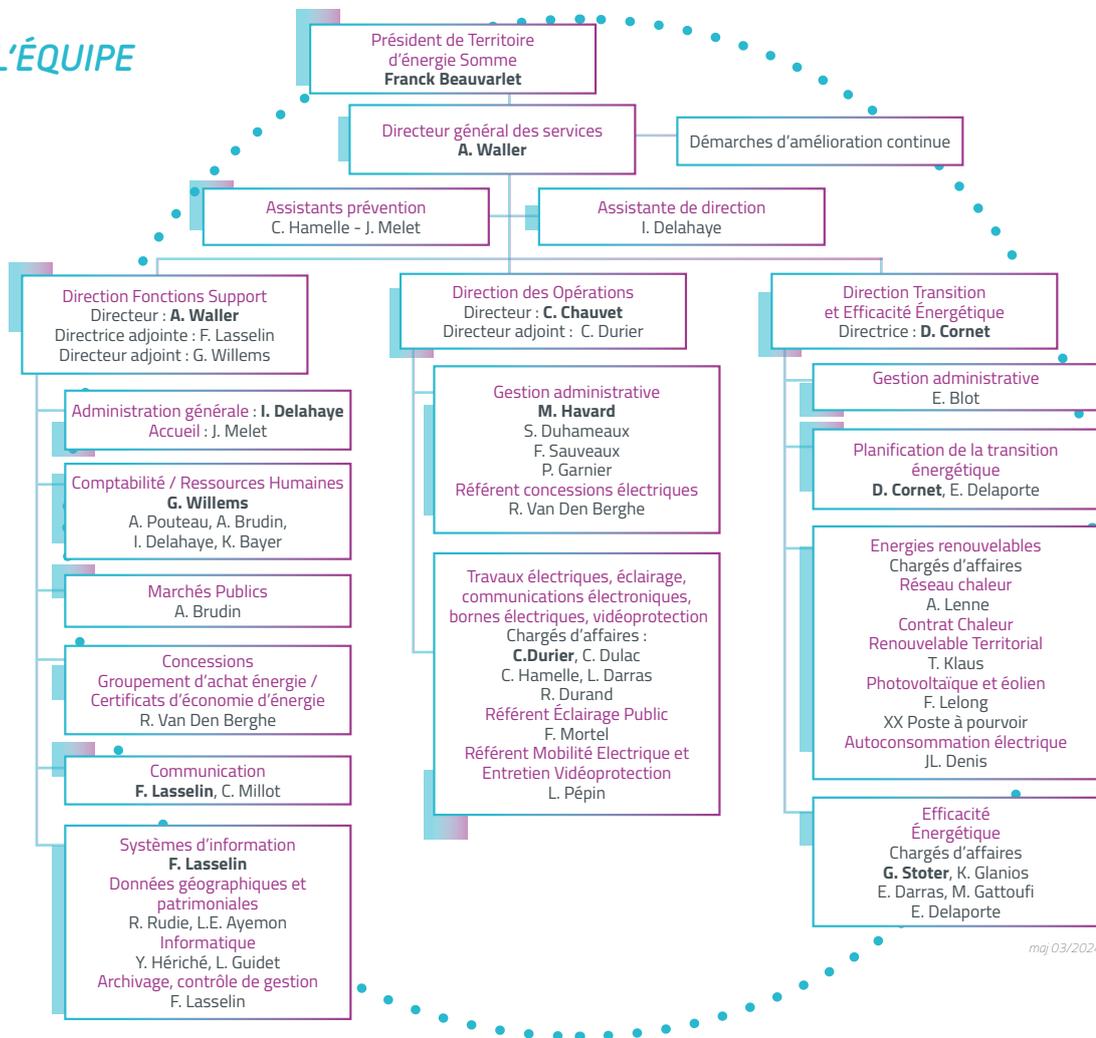
**Nicolas PLÉ**

**Membre du Bureau**

Secteur Aumale Blangy

# 18

## L'ÉQUIPE



maj 03/2024

# 19

## SEM SOMME ENERGIES

Créée en 2018 par Territoire d'énergie Somme (FDE80), autorité organisatrice de la distribution d'électricité, et la SICAE de la Somme et du Cambrasis, Entreprise Locale de Distribution et de fourniture d'énergie sur l'Est du département de la Somme, la Société d'économie mixte (SEM) Somme Energies a pour objectif d'améliorer l'autonomie énergétique du territoire et son développement à travers la production d'une énergie consommée en majorité localement. La SEM Somme Energies a pour mission le développement d'actifs liés à la production ou au stockage des énergies depuis les études, la construction, jusqu'à l'exploitation de ces centrales de production.

**Alain SURHOMME** : Président Directeur Général

**Alain WALLER** : Directeur Général Délégué

**Jean-Louis DENIS** : Ingénieur Développement projets

**Léo RIMBAUT** : Chargé de mission projets photovoltaïques

**Jessica MELET** : Gestionnaire Administrative



<http://www.sem-somme-energies.fr/>





territoire  
d'énergie

SOMME · FDE80

3 rue César Cascabel - Pôle Jules Verne 2

80440 BOVES

03 22 95 82 62

fde80@fde-somme.fr

www.te80.fr



YouTube

